

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 22/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOUX Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOUX Christian, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, PISTOLET William, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, DUSSERT Cédric

Etaient absents et excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Délibération N° 2020 – 25 : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n°91-925 du 13 mars 1991 portant création du syndicat intercommunal d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO)

Considérant que la commune est membre du SACO dont l'objet est en compétence obligatoire l'assainissement collectif et en compétence optionnelle l'assainissement non collectif,

Conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégués représentant la commune au sein du Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans (SACO) :

Mr. Ougier Jean Patrick et Mr JOUFFREY Camille, délégués titulaires
Mr DIEUDONNE Laurent et Mr PISTOLET William, délégués suppléants

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 – Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christian PICHOUX

